

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD « RESIDENCE BORIS ANTONOFF » A SAINT MALO**MAI 2023****TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES**TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Écart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ressources Humaines	Prescription 3 (Écart n° 3)	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit et prouver leur qualification afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning et diplômes du personnel de nuit
Gestion des risques	Prescription 4 (Écart n°4 et remarque n°5)	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : - mettant en place une organisation permettant d'informer les autorités administratives compétentes de tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées, dans le respect de la réglementation (articles L331-8-1, et R311- 8 et 9 du CASF), et - en mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.	3 mois	Procédure de déclaration d'événements indésirables intégrant l'information aux autorités administratives Procédure de gestion des réclamations des résidents et familles.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarques n°1 et 2)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction et organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarques n° 3 et 4)	Procéder à la mise à jour des fiches de poste du médecin coordonnateur et de l'infirmière coordinatrice.